



Kerlouan, le 04 mai 2023

ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

Association loi 1901, créée le 12/06/1986

RNA : W291001028 - Siren : 423479724

BP 16 29890 Kerlouan

à	M. Christian M. Raphaël	COLLIOU RAPIN	Maire de Kerlouan Maire de Guissény
Copie à	Mme Cécile M. Pascal M. Yves M. René	GALLIOU GOULAOUIC ILIOU PAUGAM	Maire de Saint-Frégant Maire de Plounéour-Brignogan-Plages Maire de Goulven Maire de Plouider

Objet : Préservation et gestion de la ressource en eau – suggestion d'application de la REUT

Messieurs et Madame les maires

L'eau, étant un élément aux liens forts avec l'environnement et le patrimoine, est l'une des raisons poussant notre association à s'intéresser à ce paramètre, à sa qualité, ses usages, ses rejets et leurs impacts.

Dans le courant de l'été 2022, caniculaire et sec, une employée municipale a dénoncé un pompage de l'eau au Couffon, à l'embouchure du Quillimadec, pompage abusif à ses yeux, pompage réalisé par un agriculteur pour arroser ses cultures. Dénonciation, sans doute sincère, réalisée dans le cadre d'une démarche citoyenne, pourquoi-pas ? Mais cette dénonciation aurait gagné à être accompagnée d'une proposition ou suggestion ou des conseils de remplacement pour cet agriculteur à la recherche d'eau, besoin vital pour ses cultures.

L'automne 2022 fut sec ; l'hiver à suivre plutôt humide. Mais le spectre d'une nouvelle sécheresse pour les mois à venir n'est pas à écarter. Alors, pourquoi ne pas proposer au niveau de notre territoire et pour certains usages professionnels, de faire appel à la **Réutilisation des Eaux Usées Traitées (Reut)** ?

La **Reut**, remise au goût du jour il y a peu de temps au niveau gouvernemental, pourrait ainsi être un début de réponse à l'irrigation agricole, à l'arrosage des espaces verts municipaux, au lavage de certaines voiries, ou encore au remplissage des citernes des pompiers en intervention. Certains territoires de l'hexagone testent la Reut à leur échelle. Alors, pourquoi pas le nôtre ? Notre réflexion se limite volontairement aux deux STEP les plus récentes de ce territoire, STEP qui concernent très directement 4 communes, puis 2 communes limitrophes.

En premier lieu, notre suggestion concerne les deux communes de Guissény et Kerlouan qui se sont équipées très récemment d'une nouvelle station d'épuration répondant aux dernières normes qualitatives en vigueur. Ses eaux traitées, contrôlées en fin de cycle, sont rejetées dans le Quillimadec, très en amont du Couffon. Sans lancer d'études longues et coûteuses, leur compatibilité avec la Reut devrait être très rapidement validée, ou pas, par le service de l'état compétent sur le sujet.


Ainsi, une fois cette compatibilité établie, ne serait-il pas possible dès l'été prochain de proposer aux agriculteurs de venir avec leurs tonnes à eau faire leur plein directement à la sortie immédiate de cette STEP ? La même consigne pourrait être donnée aux employés municipaux de Guissény et Kerlouan. Cet accès aux eaux usées traitées par cette STEP pourrait être proposé aux professionnels de Saint-Frégant.

En second lieu, notre suggestion pourrait également s'appliquer à la STEP implantée à Plouider et concernant les deux communes de Plouider et Goulven. La commune mitoyenne de Plounéour-Brignogan-Plages pourrait également être intéressée par cette source en eau pour les divers usages précités.

Notre territoire et ses communes pourraient ainsi poursuivre leur démarche volontariste de préservation de la ressource en eau, et l'optimisation de sa gestion.

Restant à votre disposition et à votre écoute, nous vous prions de trouver ici, Messieurs et Madame, l'expression de nos sentiments distingués.


Christian Abaléa
Président


Luc Drévès
2nd Vice-Président